

Arrêté du 15 mai 2025

Portant modification de l'arrêté du 2 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 20 janvier 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant de la régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse

NOR : JUSF2514261A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 février 2024 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 février 2024 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 17 avril 2025 de Madame Nathalie MASSOTEAU, demandant la modification de son arrêté de la fonction de mandataire suppléante de la régie d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Olivier FERRON, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 17 janvier 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Nathalie MASSOTEAU est nommée, à compter du 17 janvier 2025, mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse.

Pour rappel, Nathalie MASSOTEAU occupe le poste depuis le 2 décembre 2016 en tant que mandataire suppléante de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse, sans interruption.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère de la justice*.

Fait le

15/05/2025

Adjoint au chef
du bureau de la synthèse

Théo GOSSOT